



N/Réf : MgrGdK/2021/178

COMMUNIQUÉ

Au sujet du Motu Proprio *Traditionis Custodes* publié par le pape vendredi 16 juillet 2021

Il faut que le successeur de Pierre ait des raisons sérieuses pour décider que « *les livres liturgiques promulgués par les Saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du Concile Vatican II, sont la seule expression de la lex orandi du Rite Romain* »¹.

Il n'y a aucune remise en cause de l'herméneutique de la continuité, chère au Pape émérite Benoît XVI, comme si le missel de 1962 était tout à coup soupçonné d'hérésie.

Le problème n'est pas le missel de 1962 en lui-même, mais son utilisation devenue une occasion de relativiser le Concile Vatican II, voire de prendre ses distances avec ce que les Pères conciliaires et l'Esprit Saint ont décidé pour l'Eglise. Quand de plus en plus de fidèles, pratiquant selon ce que le Pape Benoît XVI a appelé la forme extraordinaire du Rite Romain, remettent en cause la messe de Paul VI et de Jean-Paul II, jusqu'à la soupçonner d'invalidité ou même la déclarer telle, l'affaire devient grave. C'est ce qui circule sur les réseaux sociaux, entre autres. De même, quand certains fidèles préfèrent manquer la messe dominicale plutôt que de participer à une liturgie approuvée par les saints Paul VI et Jean-Paul II, il y a de quoi s'inquiéter sérieusement. Et quand certains osent déclarer à des prêtres qu'ils ne seraient pas vraiment prêtres, parce qu'ordonnés selon le Rite Romain en vigueur, nous sommes en face d'une négation du magistère authentique de l'Eglise et une remise en cause de l'Esprit Saint qui conduit l'Eglise à la vérité tout entière. Alors nous comprenons que l'enjeu ne se réduit pas à des questions de sensibilités liturgiques, ni de langues, mais il est celui de l'unité du corps ecclésial.

Certes, il y a eu de graves abus dans la mise en œuvre de la liturgie selon les livres promulgués par les saints Paul VI et Jean-Paul II ; ils ont poussé bien des chrétiens sincères à revenir au missel de 1962. J'ai moi-même souffert de ces abus dans ma jeunesse. Le pape François évoque ces dérives, dans sa lettre explicative aux évêques, et demande une fidélité aux prescriptions du nouveau missel. On ne peut ni figer la liturgie dans une interprétation subjective d'un rite historique, ni se lancer dans des improvisations hasardeuses : dans les deux cas, on s'éloigne de la *lex orandi* de l'Eglise.

¹ Pape François, Motu Proprio *Traditionis Custodes*, article 1. La « *lex orandi* » est la norme de la prière de l'Eglise ; elle est la prière officielle de l'Eglise qui exprime le mieux sa foi inchangée, selon l'adage : « *lex orandi, lex credendi* ». Cette *lex orandi* a besoin, à certaines périodes de l'histoire de l'Eglise, d'être purifiée, restaurée et ajustée sous la conduite de l'Esprit Saint.

Peu à peu, dans un climat apparemment plus apaisé, le missel de 1962 est devenu le symbole d'une restauration d'une Eglise « *de toujours* », plus imaginée que réelle. Or c'est dans l'esprit d'un maintien de la saine tradition et d'un progrès légitime² que les Pères conciliaires avaient demandé une réforme liturgique. Cette réforme avait pour but une plus grande fidélité à l'authentique Tradition de l'Eglise. Il faut redire clairement que la messe dite « *de toujours* » ne date que du XVI^e siècle, alors que la liturgie de l'Eglise remonte au I^{er} siècle. Celle du Concile de Trente répondait au besoin d'une période de l'histoire de l'Eglise. La messe de Paul VI a des racines très anciennes, en même temps que des adaptations nécessaires et réfléchies, par fidélité au Christ et à l'Esprit Saint qui conduisent l'Eglise à travers les siècles.

Cette fixation sur le missel de 1962 et la défiance manifestée envers le Concile Vatican II ne sont sans doute pas étrangères aux crises diverses que traversent notre monde et l'Eglise Elle-même. L'instabilité de notre monde secoué par une crise morale, mais aussi écologique, sanitaire, et autre..., pousse bien des gens à chercher un refuge sûr, un point de stabilité qui ait traversé les siècles. Quant à l'Eglise, Elle a perdu de son influence sociale, dans une société qui s'éloigne de plus en plus des références chrétiennes. Elle semble prendre le chemin d'une Pâque, à la suite de son Maître et Seigneur, comme l'avait prédit le Cardinal Ratzinger devenu plus tard le Pape Benoît XVI. Il est tentant de vouloir mettre ces épreuves sur le compte du Concile Vatican II, alors que sans cet événement prophétique, l'Eglise serait dans une situation bien plus dramatique.

Face à ces inquiétudes légitimes, il nous faut plutôt nous attacher au Christ encore plus fermement et faire Corps, sous l'autorité du successeur de Pierre et des évêques successeurs des Apôtres, en communion avec le Pape. Dans la tempête, rappelons-nous que le Seigneur est dans la Barque, et qu'Il est avec nous tous les jours jusqu'à la fin des temps. Ce n'est pas le moment de faire défection. « *Seigneur, à qui irions-nous, tu as les Paroles de la Vie éternelle ! quant à nous, nous croyons et nous savons que tu es le Saint de Dieu.* » (Jean 6, 68-69).

† Guy de Kerimel
Évêque de Grenoble-Vienne

² Relisons *Sacrosanctum Concilium*, dans le Concile Vatican II, particulièrement le paragraphe 23 : « *Ut sana traditio retineatur et tamen via legitimæ progressionis aperiatur...* ».